

# Plan d'action fédéral pour éliminer la pauvreté

**CAMPAGNE 2000**  
**METTONS FIN À LA PAUVRETÉ  
DES ENFANTS ET DES FAMILLES**



**FAMILY SERVICE TORONTO**  
For People. For Change.

# L'occasion pour le Canada de tenir sa promesse de mettre fin à la pauvreté

La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP) fournit au Canada l'occasion de respecter son engagement de mettre fin à la pauvreté. Campagne 2000 et ses partenaires demandent au gouvernement fédéral depuis des décennies d'élaborer une stratégie pancanadienne de réduction de la pauvreté qui officialiserait un plan d'action pour éliminer la pauvreté au Canada. Bien que les parlementaires se soient engagés en 1989 à éliminer la pauvreté infantile avant l'an 2000<sup>1</sup>, à nouveau en 2009 à l'éliminer pour tous et enfin en 2015, à l'éliminer pour les enfants<sup>2</sup>, les plans d'action pour y arriver n'ont jamais vu le jour. C'est pour cette raison que nous réclamons avec insistance des cibles de réduction du taux et de l'ampleur de la pauvreté ainsi que des échéanciers. Le gouvernement s'est engagé à fixer des cibles, mais il demeure silencieux quant aux échéanciers.

Le Canada est un pays riche, mais très inégalitaire. Nous avons besoin d'un leadership vigoureux de la part du gouvernement fédéral pour renverser la tendance et remporter la lutte contre la pauvreté qui prive 4,9 millions de Canadiens et de Canadiennes de dignité, de bien-être, de possibilités et de chances de succès et qui fait courir aux enfants des risques élevés de maltraitance, d'échec scolaire, de recrutement par des gangs et d'exploitation sexuelle. La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP) pourrait jeter de nouvelles bases fondées sur

l'équité et la dignité et en vertu desquelles, peu importe son âge, son origine ethnique, son sexe, sa religion, ses capacités, son orientation sexuelle et son éducation, aucun Canadien ne vivrait en situation de pauvreté dans notre pays.

Pour être efficace, la SCRP doit être une priorité partagée partout au Canada et le gouvernement fédéral doit en prendre l'initiative, assumer la responsabilité pour ses progrès, y consentir des investissements soutenus et donner aux provinces, aux territoires et aux gouvernements autochtones les moyens de jouer un rôle actif dans cette lutte. Les cibles et les échéanciers de cette stratégie doivent être audacieux, globaux et implacables. Pour cela, l'objectif de réduire et d'éliminer la pauvreté doit guider toutes les politiques économiques, fiscales et sociales ainsi que les priorités budgétaires à court et à long terme du gouvernement. Nous demandons à tous les partis de la Chambre des communes d'appuyer des mesures concrètes et globales pour mettre fin à la pauvreté au pays.

La SCRP doit amener le Canada à mettre fin à la rhétorique et à transformer ses engagements en réalité. Nous devons finalement faire passer en premier les personnes qui vivent en situation de pauvreté. Après des décennies d'attente, nous n'avons plus le choix : il faut agir maintenant et se doter d'une stratégie qui tient la route.

# Le rôle du gouvernement fédéral : diriger, soutenir et coordonner

Des initiatives d'organisation et de mobilisation communautaires un partout au pays ont convaincu les provinces et les territoires, sauf la Colombie-Britannique, et plus de quarante municipalités de créer et de mettre en oeuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Beaucoup de provinces se sont aussi dotées de lois sur la réduction de la pauvreté. Aucune stratégie fédérale de lutte contre la pauvreté existant à ce jour, le gouvernement fédéral doit saisir l'occasion de donner une vision audacieuse et des orientations fermes à cette première SCRP.

## Vision

Le temps est venu de repenser le contrat social pour l'adapter à l'ère moderne. Le filet de sécurité sociale bâti par les générations antérieures est en lambeaux après des décennies de politiques d'austérité néolibérales mal avisées. Le nouveau contrat social doit corriger les iniquités auxquelles font face les Autochtones et prendre acte du colonialisme et du génocide culturel à l'origine même de la pauvreté dans ces communautés. Le nouveau contrat social ne sera efficace que s'il est accompagné de politiques vigoureuses pour répondre aux défis auxquels nous faisons face *aujourd'hui* : la précarité d'emplois et le travail à temps partiel; le niveau nettement insuffisant des prestations d'aide sociale; la faim et l'insécurité alimentaire; <sup>3</sup>les profondes iniquités fondées sur la race, le sexe et l'incapacité; l'accès limité à la formation; le fossé croissant entre les revenus et les avoirs des riches et des pauvres; et la pénurie de logements abordables et de services de garde à l'enfance de qualité.

La SCRP doit accorder la priorité aux besoins des personnes vivant en situation de pauvreté au Canada et elle doit s'attaquer aux conditions structurelles qui font que le taux de pauvreté de certains groupes est plus élevé que celui d'autres groupes. Le gouvernement fédéral doit examiner toutes ses décisions stratégiques dans une perspective de réduction de la pauvreté afin que les personnes les plus dans le besoin profitent des programmes visant à améliorer la qualité de vie et à redonner la dignité aux personnes. Nous devons adopter une approche structurelle pour contrer la pauvreté et les inégalités plutôt qu'une approche individuelle et nous devons cesser de blâmer les victimes. Comme société, nous bénéficions tous et toutes de taux inférieurs d'inégalité et de pauvreté.

## Reconnaître que la réduction de la pauvreté est bénéfique pour la santé

Le gouvernement a un rôle crucial à jouer dans la mise en place de conditions favorables à la santé<sup>4</sup>. La santé est déterminée par le contexte socioéconomique et environnemental dans lequel vivent les gens et la corrélation entre la santé et la pauvreté est bien établie.<sup>5</sup> La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP) doit tenir compte des déterminants sociaux de la santé et cela étant, prioriser et promouvoir des politiques de santé publique qui créeront des conditions de vie favorables à la santé de tous les Canadiens et Canadiennes. Elle doit par conséquent s'attaquer aux inégalités de revenu entre les riches et les autres, mettre en oeuvre une fiscalité progressive, aborder les problèmes de santé de façon structurelle et systémique plutôt qu'individuelle,

s'attaquer à la précarité d'emploi, favoriser la syndicalisation des milieux de travail, bâtir et soutenir financièrement des logements abordables, des services de garde à l'enfance et des services de transport public, et enfin créer un système public complet et holistique de soins de santé.

## Leadership

Un leadership fédéral vigoureux implique la collaboration, l'équité, la flexibilité, l'insistance sur des objectifs clairs et une responsabilité pour les résultats. Une perspective pancanadienne est également essentielle; il faut que le gouvernement fédéral se penche sur les variations régionales en matière de sécurité du revenu et de programmes sociaux, des variations qui ont pour effet de perpétuer la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit recommencer à utiliser son pouvoir de dépenser pour soutenir les provinces et les territoires et leur permettre de mettre en oeuvre, dans leur champ de compétences respectives, des mesures de réduction de la pauvreté. Le gouvernement doit fixer des points de repère pour mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et poser des gestes concrets en investissant dans les programmes et les solutions dont le Canada a besoin pour reléguer la pauvreté à l'histoire.



## Réordonner les priorités et redonner au Canada les moyens fiscaux de réduire la pauvreté

Refondre le contrat social afin de fournir à tous et à toutes des possibilités, d'assurer leur bien-être et de contribuer à leur succès exige de réordonner nos priorités fiscales, de rebâtir la capacité financière du Canada pour lutter contre la pauvreté. Les mesures positives déjà mises en place à cet égard sont bien accueillies, mais le Canada doit faire plus afin de ne plus traîner derrière et de devenir un chef de file mondial pour ses investissements dans des programmes sociaux pour réduire nos taux de pauvreté élevés. L'équité fiscale est un puissant levier dont dispose le Canada pour réduire les disparités de revenu et sur le plan de la santé. Il est essentiel de redonner au Canada une capacité financière perdue au fil d'années d'allègements fiscaux pour soutenir ses investissements dans des programmes et des services publics et réduire les inégalités de revenu. Pour s'attaquer globalement aux problèmes de la pauvreté, le gouvernement doit éliminer les dépenses fiscales régressives qui favorisent les riches et les grandes sociétés et il doit restaurer la progressivité du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

# Légiférer la responsabilité de réduire la pauvreté

Campagne 2000 par l'intermédiaire de son réseau diversifié de 120 partenaires à l'échelle pancanadienne recommande au gouvernement fédéral :

De s'assurer que son plan d'action pour éliminer la pauvreté comprend à la fois des cibles et des échéanciers et qu'il est élaboré en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements et organisations autochtones, la société civile et les personnes vivant en situation de pauvreté. Pour qu'elles reconnaissent la légitimité de ce plan, toutes les parties concernées doivent savoir qu'ont pu participer à une véritable consultation. Le plan d'action du gouvernement doit être enchâssé dans une loi et on doit y définir des rôles clés pour tous les ordres de gouvernement; il doit aussi reconnaître au Québec sa façon particulière de procéder en matière de politiques sociales dans le contexte canadien.<sup>6</sup>

De collaborer avec les gouvernements de Premières nations <sup>7</sup> et avec les organisations autochtones <sup>8</sup> à l'élaboration de plans d'action pour prévenir, réduire et éliminer la pauvreté des enfants et des familles dans les communautés autochtones. Pour ce faire, il sera nécessaire de respecter les obligations et les ententes découlant des traités conclus avec les gouvernements des Premières nations du pays, des traités fondés sur des principes de coexistence pacifique, de respect mutuel, de reconnaissance et de partage équitable des terres et des ressources.<sup>9</sup> En ayant le contrôle de leurs ressources, les Premières nations

pourront élaborer des stratégies efficaces pour lutter contre la pauvreté dans leurs communautés et celles-ci exigeront des comptes. De se conformer immédiatement à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP 2, 2016) et de financer équitablement les services à l'enfance et à la famille autochtones sur les réserves; et d'appliquer intégralement et de façon appropriée le principe de Jordan à *tous* les enfants autochtones pour qu'ils aient accès à des services de santé et autres services publics au même titre que les autres enfants au Canada.

Une stratégie globale de réduction de la pauvreté doit inclure :

- De véritables consultations notamment avec des personnes qui vivent ou qui ont vécu personnellement l'expérience de la pauvreté;
- Des cibles et des échéanciers précis;
- Des ressources financières et humaines affectées à cette fin;
- Des mécanismes de reddition de comptes, notamment des rapports publics transparents et des données solides;
- Des mesures de soutien pour permettre aux organisations de la société civile d'analyser l'efficacité de la stratégie.

# Mesurer le succès

Le Canada n'a pas de mesure officielle de la pauvreté; il a plutôt trois mesures de faible revenu. Cette absence de mesure nationale officielle de la pauvreté provoque des débats et sème la confusion quant à la prévalence et la nature de la pauvreté au Canada, ce qui a une incidence déterminante sur les politiques publiques. La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté peut mettre un terme à ce débat en choisissant une mesure principale et officielle de la pauvreté. Celle-ci devrait répondre à des exigences en matière de crédibilité, transparence, pertinence, clarté et uniformité. Sur le plan philosophique, il faut choisir une mesure principale afin de déterminer un seuil de pauvreté au-dessous duquel personne à l'échelle du Canada ne devrait tomber.

**Campagne 2000 recommande d'utiliser le Seuil de faible revenu (SFR) après impôt comme mesure officielle du progrès ou de l'absence de progrès du Canada en matière de réduction de la pauvreté.** Le SFR après impôt devrait être la mesure pour déterminer si les cibles sont atteintes.

Pour répondre au désir d'avoir une mesure sensible aux variations régionales du coût de la vie, nous recommandons d'apporter des améliorations à la Mesure du panier de consommation (MPC) et de l'utiliser en

complément au SFR après impôt. La MPC doit être un complément, car elle ne mesure qu'un aspect de ce qui constitue la pauvreté, à savoir les privations matérielles. Il est possible d'améliorer la MPC par des mises à jour régulières de manière à s'assurer que le panier correspond aux connaissances de pointe, reflète fidèlement le coût des articles dans les différentes régions et tient compte des diverses pratiques culturelles et de la technologie actuelle.

**Campagne 2000 croit que les données des déclarants sont la source de données la plus solide dont on dispose sur la pauvreté au Canada et nous demandons avec instance au gouvernement fédéral d'utiliser cette base de données pour suivre les progrès ou le manque de progrès dans la lutte contre la pauvreté au pays.** Le taux élevé de déclaration de revenus au Canada fait en sorte que les données des déclarants correspondent pratiquement à un recensement de la population en général. Les données sont également disponibles pour des secteurs géographiques très restreints de sorte qu'on peut analyser le niveau de faible revenu à l'échelle des quartiers. En outre, elles sont disponibles pour chaque province et chaque territoire et comprennent les familles vivant dans les réserves et les personnes vivant en

établissement de santé ou carcéral ou dans d'autres milieux institutionnels. Pour les groupes dont le taux de déclaration de revenus est faible, le gouvernement devrait investir dans des programmes de sensibilisation et de soutien ciblés pour s'assurer que toutes les personnes admissibles bénéficient des avantages fiscaux auxquels elles ont droit.



# Fixer des cibles et des échéanciers solides

Les cibles et les échéanciers pour réduire et éliminer la pauvreté devraient être ambitieux: la crédibilité de la stratégie gouvernementale en dépend. À moins d'avis contraire, les progrès dans l'atteinte des cibles décrites ci-après devraient être mesurés en fonction du SFR après impôt et des données des déclarants.

- Réduction de 50 % de la pauvreté des enfants et des familles de 2016 à 2020
- Réduire le taux de pauvreté au Canada de 50 % en quatre ans et de 75 % au cours de la décennie
- Réduire l'ampleur de la pauvreté au Canada de 50 % en quatre ans et de 75 % au cours de la décennie
- S'assurer que le taux de pauvreté des enfants et des jeunes âgés de moins de dix-huit ans, des familles monoparentales dirigées par une femme, des femmes âgées seules, des personnes autochtones, des personnes qui ont des incapacités, des immigrants récents et des personnes racialisées diminue également de 50 % en quatre ans et de 75 % au cours de la décennie, en reconnaissance du fait que ces populations sont plus

touchées que d'autres par la pauvreté

- Dans deux ans, veiller à ce que le revenu de chaque personne au Canada atteigne au moins 75 % du seuil de la pauvreté
- Dans dix ans, veiller à ce qu'il y ait suffisamment de logements assistés, abordables et de qualité, accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes
- Dans deux ans, réduire de la moitié le nombre de Canadiens et de Canadiennes affirmant souffrir de faim ou d'insécurité alimentaire ou des deux
- Réduire les inégalités de revenu en diminuant la part de revenu après impôt que détiennent 10 % de Canadiens et Canadiennes les plus riches

L'objectif de prévenir, de réduire et d'éliminer la pauvreté et les inégalités de revenu doit guider la SCRP et être intégré à toutes les décisions stratégiques à caractère social prises par le gouvernement. La pauvreté est toute à la fois une question de santé, de justice et de droits de la personne; elle exige une approche stratégique globale, intersectorielle et interministérielle.

# Volets fondamentaux du plan d'action fédéral pour éliminer la pauvreté

## Éliminer la pauvreté chez les Autochtones

Les Autochtones au Canada sont exposés aux pires niveaux de pauvreté du pays; présentement, 60 % des enfants inscrits des Premières nations sur une réserve vivent en situation de pauvreté. Ces réalités tout à fait abominables sont le résultat de la discrimination historique et systémique dont sont victimes les Autochtones en raison de la persistance du colonialisme, du racisme, de la discrimination, de la violence et de la négligence à leur endroit.

Pour s'attaquer à la pauvreté chez les Autochtones au Canada, le gouvernement fédéral doit être résolu à former des relations fondées sur la collaboration. Pour ce faire, il doit prendre acte de ses actions et politiques néfastes et bâtir de nouvelles relations

équitable avec les Autochtones qui mèneront à des changements de politiques positifs. Certaines mesures ont été prises pour contrer la discrimination systémique dont font l'objet les Autochtones partout au Canada, mais les actions concrètes et le financement tardent. Le gouvernement canadien ne se conforme toujours pas à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne le sommant de 1) financer de manière suffisante et équitable les services d'aide à l'enfance et à la famille dans les réserves et 2) assurer que le principe de Jordan<sup>10</sup> s'applique à des situations autres que des handicaps et des maladies à court terme afin que des conflits de compétences entre les gouvernements ne mettent pas en danger la santé et le mieux-être des enfants autochtones.



Tout aussi important, le gouvernement fédéral n'a pas renforcé le pouvoir discrétionnaire de dépenser des gouvernements des Premières nations afin qu'ils puissent élaborer et mettre en oeuvre des stratégies efficaces de réduction de la pauvreté au sujet desquelles leurs communautés leur exigeront des comptes.

### Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Se conformer entièrement à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne
- Donner suite aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.
- Redresser de toute urgence le sous-financement persistant, systémique et colonisateur responsables de crises à répétition en éducation, en logement, en sécurité alimentaire et en approvisionnement d'eau potable et le libérer des tentatives d'assimilation du gouvernement.
- Accroître le pouvoir discrétionnaire des gouvernements des Premières nations sur les dépenses pour réduire la pauvreté dans leurs communautés afin qu'ils puissent déployer des plans efficaces de réduction de la pauvreté dont ils devront rendre compte à leurs populations. Du financement suffisant, soutenu et flexible est

nécessaire pour générer des solutions autodéterminées<sup>11</sup>.

- Une collaboration de nations à nations afin d'élaborer de concert avec les organisations et les gouvernements autochtones un plan pour prévenir, réduire et éliminer la pauvreté des enfants et des familles dans les communautés autochtones.<sup>12</sup> Ce plan doit être adapté à la culture, il doit être intégré à une stratégie globale de logement pour les Autochtones et il doit comprendre du financement pour les services de santé mentale ainsi que des stratégies pour réduire l'insécurité alimentaire et fournir de l'eau potable aux communautés.
- Explorer différentes mesures de réduction de la pauvreté fondées sur la culture et évaluer leur pertinence pour les différentes Premières nations.<sup>13</sup> Pour être efficaces, ces mesures « doivent tenir compte des désavantages historiques subis par les Premières nations, des différentes cultures, des contextes variés et de l'appauvrissement des infrastructures et des services fournis aux enfants sur les réserves ». <sup>14</sup>

## Consolider les paiements de transfert

Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est un transfert fédéral global aux provinces et aux territoires pour soutenir l'éducation postsecondaire, les programmes d'aide sociale et l'éducation, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Dans presque toutes les provinces et tous les territoires, le faible niveau des prestations d'aide sociale/soutien du revenu de la majorité des bénéficiaires explique en grande partie l'ampleur de la pauvreté au Canada. Ces revenus sont insuffisants partout au Canada<sup>15</sup>causant la faim, l'instabilité de logement, la stigmatisation, la discrimination et des risques pour la santé, autant chez les adultes que chez les enfants. Améliorer le TCPS est essentiel pour réduire la pauvreté au Canada.



### Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Consentir plus de financement au TCPS en fonction de normes minimales pour assurer un niveau approprié de prestations d'aide sociale ainsi que des services sociaux et des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité et accessibles.
- Supprimer les restrictions de croissance arbitraires.
- Allouer des fonds suffisants, stables et prévisibles qui tiennent compte des disparités économiques régionales et s'assurer que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux respectent

leurs obligations en matière de droits de la personne et fournissent une aide financière suffisante à tous les Canadiens et Canadiennes à faible revenu. Pour ce faire, il faudra des normes nationales minimales pour les prestations d'aide sociale et les services sociaux financés par le TCPS, tout en accordant une marge de manœuvre nécessaire aux provinces et aux territoires.

## Renforcer les programmes de sécurité du revenu

### A. Enfants

À ne pas en douter, l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) bonifiée, progressiste et non

imposable est un outil très utile de l'arsenal pour réduire la pauvreté au Canada. Pour optimiser le potentiel de réduction de la pauvreté de l'ACE, le gouvernement fédéral doit :

- Indexer immédiatement et complètement l'ACE en fonction de l'inflation afin de protéger son pouvoir d'achat. Comme le gouvernement est d'accord avec le principe de l'indexation, il ne devrait pas retarder la hausse au coût de la vie pour les familles vulnérables. Il devrait augmenter rétroactivement l'ACE à un taux équivalent à l'inflation depuis la date de son introduction.
- Augmenter le montant de base de l'ACE et adopter un taux de réduction plus graduel de l'allocation avec l'objectif de réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2020, calculée selon le SFR après impôt et les données des déclarants.
- Travailler de façon proactive pour voir à ce que les communautés des Premières

nations reçoivent l'ACE. On estime à 50 % le taux de déclaration de revenus dans ces communautés étant donné que l'obligation de déclarer dépend de la source de revenus.

- Examiner à nouveau les critères d'admissibilité de l'ACE afin d'assurer que le statut d'immigrant d'un parent n'empêche pas d'y avoir accès. Les citoyens canadiens, les résidents permanents, les personnes protégées et les résidents temporaires pour une durée minimale de dix-huit mois sont admissibles à l'ACE. Mais sont exclues les personnes qui ont des enfants, mais dont le statut n'est pas régularisé au Canada, notamment les demandeurs de statut de réfugié déboutés qui ont fait une demande pour motifs d'ordre humanitaire et les conjoints parrainés ayant un droit de résidence conditionnel qui se sont séparés du conjoint qui les parrainait, autant de personnes susceptibles de faire une déclaration d'impôt.

## B. Adultes en âge de travailler

### Assurance-emploi

Le pourcentage de prestataires d'assurance-emploi est de 42 % à l'échelle nationale; les parents qui ne sont pas admissibles au régime d'a.-e. sont parfois obligés d'avoir recours à l'aide sociale ou d'accepter un emploi dangereux, instable et faiblement rémunéré qui ne fera que perpétuer la pauvreté de leur famille. Les améliorations récentes au régime d'assurance-emploi sont bien accueillies, mais le marché de l'emploi en pleine évolution au Canada a besoin de plus de soutien.

Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Améliorer le régime d'assurance-emploi pour stabiliser la situation des familles et des collectivités en augmentant les prestations à au moins 60 % du revenu

<sup>16</sup>calculé sur les douze meilleures semaines au cours des douze mois précédents, en réduisant les disparités régionales en fixant la participation à 360 heures, peu importe l'endroit au pays, et en étendant la durée des prestations en fonction d'un pourcentage moyen de chômage de 6 % ou plus au cours des douze mois précédents. Ces mesures amélioreront l'accès à l'a.-e. dans les marchés du travail où le taux de chômage est chroniquement élevé.<sup>17</sup>

- Augmenter le niveau des prestations de congé de maternité et parental, et celui de toutes les prestations spéciales, à 70 % du revenu d'emploi et réduire le nombre d'heures pour être admissible à 300 heures accumulées au cours des douze meilleures semaines pendant les douze derniers mois. Tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, travailleuses et travailleurs autonomes, à temps partiel et occasionnels) devraient être inclus et une autre prestation devrait être créée pour répondre aux disparités entre les deux sexes eu égard aux soins fournis à la maison.

### Aide sociale et soutien au revenu

Le gouvernement fédéral est très bien placé pour examiner les disparités régionales et en quoi les programmes de sécurité du revenu des provinces et des territoires et les siens interagissent pour prévenir ou perpétuer la pauvreté.

Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Dans l'optique de consolider le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), le gouvernement fédéral devrait s'assurer que les enfants vivant dans une famille monoparentale bénéficiaire d'aide sociale conservent leur pension alimentaire, laquelle présentement est déduite des prestations de la famille et

il devrait voir à ce les prestations d'assurance-emploi reliées aux enfants (p. ex. congé de maternité/parental) ne soient pas déduites des allocations ou des prestations d'invalidité provinciales. Présentement, le traitement des pensions alimentaires pour les familles assistées sociales varie selon les régions et une harmonisation s'impose pour s'assurer que le droit des enfants à leur pension alimentaire soit respecté.

### C. Personnes âgées

Le succès qu'ont connu au Canada les mesures pour réduire la pauvreté chez les aînés a perdu de son lustre dans la foulée des modifications du programme de sécurité du revenu. En effet, un plus grand nombre de personnes âgées se retrouvent maintenant à faible revenu, dépendent des banques alimentaires et doivent travailler par nécessité plutôt que par choix.

#### Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Indexer le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) en fonction du salaire industriel moyen plutôt qu'en fonction de l'indice des prix à la consommation afin que la SV joue un rôle déterminant pour prévenir et réduire la pauvreté chez les aînés.
- Accroître le Supplément du revenu garanti (SRG) de 1 000 dollars par année pour les personnes âgées seules et les couples âgés à très faible revenu. L'exemption de revenu du SRG devrait être augmentée



de 3 000 dollars pour les personnes âgées seules et les couples âgés.

- Porter à 50 % le taux de remplacement prévu par le Régime de pensions du Canada

### D. Nouveau crédit de TPS pour tous

Campagne 2000 appuie la recommandation du Budget alternatif fédéral de 2017 qui crée un crédit de TPS supplémentaire de 1 800 dollars par adulte et enfant pour les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Ce crédit serait accordé à toutes les personnes à faible revenu, peu importe le type de famille et on estime qu'il permettrait à quelque 560 000 d'échapper à la pauvreté, dont la moitié sont des enfants.<sup>18</sup> Ce nouveau crédit de TPS supplémentaire permettra aussi de réduire les inégalités, car il s'avère une mesure efficace pour redistribuer des revenus aux moins bien nantis.

### E. Rôle du revenu de base

Les débats abondent à propos du rôle du revenu de base (RB) dans la lutte contre la pauvreté et du niveau qu'il devrait atteindre pour être suffisant et une mesure à coût avantageux. Campagne 2000 est d'avis qu'au même titre que les programmes de sécurité du revenu, le RB devrait être conçu dans le but d'éliminer la pauvreté, d'assurer la dignité des personnes et de réduire les inégalités de revenu. Le RB n'est pas une solution miracle contre la pauvreté. Plutôt, celui-ci doit s'ajouter à un éventail d'autres services publics et sociaux bien établis, à

une stratégie articulée de création d'emplois décents et à des normes du travail robustes qui permettent aux familles d'échapper aux multiples facettes de la pauvreté.<sup>19</sup>

# Soutien aux travailleurs

L'accès à de bons emplois, à des heures de travail stables, à un salaire suffisant et à des avantages sociaux est essentiel pour réduire la pauvreté. Cependant, l'évolution des milieux de travail au Canada, l'augmentation du travail précaire, des emplois à temps partiel, contractuels, temporaires et par postes, les faibles salaires croissants, le peu ou l'absence d'avantages sociaux et les horaires de travail irréguliers sont autant de facteurs qui ont des répercussions négatives sur les personnes vivant en situation de pauvreté au pays. Le travail précaire conduit à une vie précaire pour les enfants dont les familles sont au bord de l'effondrement financier en raison d'un emploi instable et mal rémunéré. Malheureusement, le gouvernement fédéral voit dans la « mobilité des emplois » au Canada une réalité inévitable.<sup>20</sup> Pour les parents à faible revenu, le travail précaire peut avoir pour conséquence néfaste un nombre insuffisant d'heures accumulées pour être admissibles à l'assurance-emploi, y compris au congé de maternité/parental. Présentement, 56 % des mères dont le revenu est inférieur à 30 000 dollars par année ne sont pas admissibles au congé de maternité/parental au Canada (hors Québec), à comparer à 14, 6 % des mères dans la même tranche de revenu au Québec.<sup>21</sup>

## Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Se doter d'un programme pour contrer le sous-emploi et renforcer l'équité en assujettissant le financement des infrastructures à l'obligation d'engager des personnes marginalisées et de leur offrir des programmes de préapprentissage, en mettant en oeuvre une stratégie de création d'emplois « verts » afin de bâtir des compétences dans le domaine éconergétique, en concluant des ententes sur les avantages communautaires pour la création d'emplois

locaux et le développement économique dans la collectivité; en développant l'infrastructure sociale du pays, notamment en finançant un programme national de garde d'enfants, un fonds d'immobilisations et des services de garde pour les nourrissons.<sup>22</sup>

- Instaurer un salaire minimum fédéral indexé de quinze dollars l'heure pour les personnes qui travaillent dans des industries réglementées par le gouvernement fédéral.
- Instaurer un programme d'assurance-maladie bonifié comprenant une assurance médicaments et couvrant les soins dentaires et divers services de réhabilitation, considérant que beaucoup de travailleurs et de travailleuses n'ont pas accès à des avantages sociaux au travail.
- Créer une stratégie de bons emplois pour réduire la précarité et le nombre de travailleurs et de travailleuses vivant en situation de pauvreté.
- Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire, à l'université, aux collèges communautaires et aux programmes d'apprentissage, y compris éliminer les droits de scolarité.
- Améliorer la Prestation fiscale pour le revenu de travail et la verser aux bénéficiaires aux deux semaines.



# Des services éducatifs et de garde à l'enfance de bonne qualité et universellement accessibles

Campagne 2000 a toujours fait d'un réseau universellement accessible de services de garde de qualité un élément central de son plan intégré pour éliminer la pauvreté des enfants. Les services de garde permettent aux parents de participer au marché du travail, de faire des études et de se perfectionner; ils protègent les enfants des effets nocifs de la pauvreté sur leur développement des enfants; et comme ils réduisent le stress des parents, ils favorisent les bonnes pratiques parentales. Même si on recommande à répétition depuis les années 1970 la création d'un programme national de services de garde à l'enfance de qualité et accessibles à *toutes* les familles, le Canada demeure un des rares pays riches à ne pas avoir de plan à cet égard. Les familles canadiennes dépendent de services de garde fragmentés, financés en grande partie par les frais de garde demandés aux parents et, dans certaines provinces, par des subventions gouvernementales versées aux fournisseurs de services à but non lucratif. Bien souvent, les frais de garde sont aussi élevés que le loyer mensuel. Non seulement les services de garde au pays ne répondent pas aux besoins d'une majorité d'enfants et de familles, mais ils sont organisés de façon inéquitable, distribués inégalement et sous-financés partout au Canada.

Les investissements prévus en matière de services de garde dans le Budget de 2017 sont bien accueillis, mais il faut des changements de politiques pour que les services de garde soient à l'abri de la pauvreté au Canada. Il est prouvé qu'un système universellement accessible de services de garde est un moyen par excellence de soutenir les familles à faible revenu, un peu comme les écoles publiques que fréquentent des enfants de toutes les strates de revenu. Nous soulignons par ailleurs que

le prolongement facultatif du congé de maternité/parental à dix-huit mois ne saurait se substituer à des services de garde pour les nourrissons. Cette mesure avantagera de façon disproportionnée les familles les plus nanties.

## Qu'est-ce qu'il faut faire?

Créer à l'initiative du gouvernement fédéral et de concert avec les provinces, les territoires et les communautés autochtones un programme d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour l'ensemble du Canada (i) reposant sur une politique-cadre bien articulée et fondée sur les principes d'universalité, de qualité, de diversité et de complémentarité (ii) guidé par des objectifs et des échéanciers clairs et (iii) financé à long terme.

- Un engagement non équivoque d'allouer du financement soutenu et substantiel aux services de garde dans l'objectif à long terme d'atteindre *au moins* 1 % du PIB, conformément à la référence internationale.
- Porter le niveau des prestations de congé de maternité/parental à 70 p. cent du revenu gagné et réduire le nombre d'heures accumulées au cours des meilleures douze semaines des douze mois de travail précédents à 300 pour être admissible aux prestations. Tous les nouveaux parents (adoptifs, étudiants, stagiaires, travailleuses et travailleurs autonomes, à temps partiel et occasionnels) devraient être inclus et une autre prestation devrait être créée pour répondre aux disparités entre les deux sexes eu égard aux soins fournis à la maison.

# Un logement pour tout le monde

Beaucoup trop de familles à faible revenu au Canada ont du mal à trouver et à conserver un logement à cause de la pénurie criante de logements abordables, sécuritaires et convenables. Plus de 1,5 million de ménages canadiens consacrent plus de 30 % de leur budget au logement, trente pour cent étant la norme de la SCHL pour déterminer l'abordabilité d'un logement. Plus de la moitié de ces ménages ont un besoin impérieux de logement (c'est-à-dire vivent en situation de pauvreté et consacrent plus de 50 % de leur revenu au logement). Nous attendons avec impatience l'annonce de la nouvelle stratégie nationale de logement dont on a grandement besoin et nous demandons avec instance au gouvernement qu'elle soit intégrée à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCRP). Le Budget 2017 a prévu de nouvelles sommes importantes afin de lancer la nouvelle stratégie de logement après plus d'une décennie d'absence de leadership fédéral dans ce domaine. À présent, il faut des précisions pour savoir combien de logements seront construits ou subventionnés par année. Nous demandons au gouvernement fédéral d'accroître les investissements dans ce secteur crucial.

## Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Veiller à ce que les subventions pour le loyer déterminées en fonction du revenu soient maintenues à long terme pour les ménages dans le besoin.

Que la priorité numéro 1 de l'Initiative pour le logement abordable et du nouveau Fonds pour le logement soit la construction d'un grand nombre de logements ainsi que l'entretien du parc immobilier actuel.

- Examiner la possibilité d'une allocation au loyer versée directement aux locataires dans le besoin établie en consultation avec le secteur de l'habitation, y compris avec les locataires;
- Veiller à ce que la Stratégie de logement pour les Autochtones prévoit le financement de projets de logement en milieu urbain et rural et accorde plus de financement aux organisations de soutien et de services autochtones. Partout où c'est possible, les logements devraient être construits et administrés par des organismes autochtones d'habitation.
- Aborder la question du logement et de l'itinérance dans une perspective sexospécifique afin de reconnaître les besoins uniques des femmes et le fait qu'elles constituent la majorité des parents seuls sans-abri.<sup>[i]</sup>
- Élaborer une stratégie de lutte contre l'itinérance des jeunes axée sur des formes de logement et des mesures de soutien qui tiennent compte de la diversité des jeunes, y compris des 20 % de jeunes sans-abri qui sont LGBTQ2S.<sup>[ii]</sup>
- Créer des logements accessibles et assistés pour des personnes qui ont des incapacités physiques et intellectuelles, qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendances; et s'inspirer du programme Un logement d'abord.

# Aplanir les disparités pour les personnes marginalisées

En raison d'inégalités causées par le racisme, le sexisme, la discrimination fondée sur les incapacités physiques et le colonialisme, le niveau de pauvreté est plus élevé dans les familles autochtones, les familles racialisées et d'immigration récente, les familles frappées par des incapacités ou les familles monoparentales dirigées par une femme.

Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Appliquer des critères d'équité pour les emplois créés au moyen d'investissements fédéraux dans les infrastructures afin que les parents et les personnes victimes de discrimination aient accès à ces emplois.
- Accélérer l'adoption de mesures législatives obligeant les industries assujetties à la réglementation fédérale de verser aux femmes un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Quelque 874 000 employées sont affectées par le report de ces mesures législatives à 2018.<sup>23</sup>

- S'assurer que les programmes d'aide sociale financés par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux permettent à tous les bénéficiaires d'échapper à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.<sup>24</sup>
- S'assurer que la loi fédérale à venir sur l'accessibilité aura au final suffisamment de pouvoirs pour éliminer les obstacles là où les besoins sont les plus grands selon les personnes qui ont des incapacités.<sup>25</sup>
- Revitaliser le Plan d'action canadien contre le racisme en consultant le milieu et répondre aux inquiétudes croissantes que soulève le profilage racial dont sont victimes les Noirs, les Autochtones et les familles racialisées.

# Soutenir l'infrastructure sociale pour lutter contre la pauvreté

Pour trouver des solutions novatrices et stimuler des initiatives inspirantes de lutte contre la pauvreté à l'échelle locale, régionale et nationale, il faut soutenir les personnes qui ont vécu ou qui vivent en situation de pauvreté, il faut une société civile forte et il faut des données robustes et à jour. Pour assurer le succès de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, le gouvernement doit soutenir l'infrastructure sociale qui mène la lutte, les militantes et militants, les réseaux, les organismes à but non lucratif et la collecte de données probantes.

Qu'est-ce qu'il faut faire?

- Rétablir le Conseil national du bien-être social, ou créer une autre instance du même genre, qui recueillerait et ferait le suivi des données sur les programmes d'aide sociale et de sécurité du revenu au Canada afin de formuler des recommandations de politiques bien informées. Cette instance aurait pour fonction de mesurer les taux de prestation d'aide sociale, d'analyser tous les

programmes de soutien du revenu et les dépenses des divers ordres de gouvernement et d'examiner les variations régionales au chapitre des règles et des recours. Elle devrait également faire rapport régulièrement sur le nombre de personnes bénéficiaires d'aide sociale au Canada vivant en situation de pauvreté, selon le SFR après impôt.

- Soutenir les groupes de la société civile qui sensibilisent aux enjeux de la pauvreté, qui incitent à l'action et qui exercent des pressions pour que l'on s'attaque aux causes et aux effets de la pauvreté à l'échelle locale et nationale. Les recherches et les recommandations fondées sur des données empiriques pour restructurer les programmes sociaux proviennent souvent de ces groupes, mais en raison d'un manque de financement et de soutien, ils sont nombreux à avoir

cessé leurs activités ou à avoir réduit leur personnel et leur capacité d'intervention.

- Investir dans la collecte et l'analyse de données robustes par l'entremise de Statistique Canada. Il faut disposer de données sur le revenu plus à jour et produire plus de concepts de données à faible coût ou gratuits afin de mieux comprendre la situation de la pauvreté au Canada et l'efficacité des interventions. Grâce à un accès élargi aux données, les chercheurs du domaine social déterminés à trouver des solutions à la pauvreté seront en mesure de faire de la recherche et de procéder à des analyses essentielles. La collecte de données devrait se faire régulièrement et les données relatives à la pauvreté devraient être ventilées en fonction de groupes vivant en situation de pauvreté en nombres disproportionnés.

## NOTES DE FIN DE DOCUMENT

<sup>1</sup> Bibliothèque du Parlement (1989). Débats de la Chambre des communes, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 5. Source : [http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates\\_CDC3402\\_05/1?r=0&s=1](http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC3402_05/1?r=0&s=1).

<sup>2</sup> Chambre du Parlement (2009). Chambre des communes, 40<sup>e</sup> législature : 2<sup>e</sup> session. Source : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=2&DocId=4254820&Language=F>.

<sup>3</sup> L'insécurité alimentaire se définit comme étant l'accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières. [http://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2014/05/Household\\_Food\\_Insecurity\\_in\\_Canada-2012\\_FR.pdf](http://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2014/05/Household_Food_Insecurity_in_Canada-2012_FR.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.thecanadianfacts.org/The\\_Canadian\\_Facts.pdf](http://www.thecanadianfacts.org/The_Canadian_Facts.pdf)

<sup>5</sup> <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2013007/article/11852-fra.pdf>

<sup>6</sup> <http://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2016/11/Campagne2000NationalFrenchReportCard2016.pdf>

<sup>7</sup> Selon l'Assemblée des Premières Nations : Le terme « Premières nations » désigne l'un des trois groupes distincts reconnus en tant qu'« autochtone » dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les deux autres groupes « autochtones » sont les Métis et les Inuits. Le Canada compte 634 communautés (ou réserves) des Premières nations ainsi que des gouvernements de Première nation. Les Premières nations ont une relation particulière et unique avec la Couronne et les citoyens du Canada, comme énoncé dans la Proclamation royale de 1763 et illustré par les traités, les lois constitutionnelles de 1863 et de 1982, la *common law* canadienne et le droit international, comme le stipule la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Source : <http://www.afn.ca/fr/a-propos-apn/description-de-lapn>.

---

<sup>8</sup> Le terme générique « autochtone » comprend les trois principaux groupes ayant des droits autochtones en vertu de la Constitution canadienne. Ce sont : les Premières nations, les Métis et les Inuits. Délibérément dans ce rapport nous nommons les Premières nations et utilisons le terme « autochtone » par souci de cohérence avec le libellé des sources citées et afin de conserver la spécificité des recommandations et l'exactitude des données présentées.

<sup>9</sup> <http://www.afn.ca/fr/a-propos-apn/description-de-lapn>

<sup>10</sup> En vertu du principe de Jordan, les organismes gouvernementaux et les ministères doivent répondre d'abord aux besoins des enfants et régler par la suite les conflits de compétence.

<sup>11</sup> Source : <https://fncaingsociety.com/publications/first-nations-child-poverty-literature-review-and-analysis-2015>

<sup>12</sup> L'expression générale « autochtone » comprend les trois principaux groupes ayant des droits autochtones tels que définis par la constitution canadienne. Ce sont : les Autochtones ou *Indiens*, les Métis et les Inuits. Nous utilisons intentionnellement les expressions Premières nations et Autochtones dans cette partie par souci de cohérence avec la terminologie utilisée dans les sources citées et pour conserver la formulation des recommandations et l'exactitude des données présentées.

<sup>13</sup> <https://fncaingsociety.com/publications/first-nations-child-poverty-literature-review-and-analysis-2015>

<sup>14</sup> Idem, p. 54

<sup>15</sup> Tweddle, A., Battle, K. et Torjman, S. (novembre 2015). Le bien-être social au Canada (2014). Canada Social Reports. Caledon Institute of Social Policy. Source : <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/1086ENG.pdf>.

<sup>16</sup> Fondé sur le niveau maximum de gains assurables fixé annuellement par le régime d'assurance-emploi.

<sup>17</sup> Ritchie, L. (29 septembre 2016). Présentation aux consultations prébudgétaires. [Consultations prébudgétaires en amont du budget 2017](https://openparliament.ca/committees/finance/42-1/38/laurell-ritchie-1/). Comité des finances. Source : <https://openparliament.ca/committees/finance/42-1/38/laurell-ritchie-1/>.

<sup>18</sup> Centre canadien de politiques alternatives. (mars 2017) Les enjeux sont élevés, les choix sont clairs Le Budget fédéral alternatif de 2017. Source : <https://www.policyalternatives.ca/bfa2017>

<sup>19</sup> Campaign 2000 in Himelfarb, Alex and Trish Hennessy, Eds. Basic Income : Rethinking Social Policy. Centre canadien de politiques alternatives - bureau d'Ontario. Source : <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/basic-income>.

<sup>20</sup> La Presse canadienne (22 octobre 2016). Les Canadiens devront s'habituer à la mobilité d'emplois, aux contrats de courte durée et aux changements de carrière, affirme le ministre canadien des Finances, Bill Morneau, Source : <http://news.nationalpost.com/news/canada/get-used-to-the-job-churn-of-short-term-employment-and-career-changes-bill-morneau-says>

<sup>21</sup> McKay, L., Mathieu, S. et Doucet, A. (2016). Parental-leave rich and parental-leave poor: Inequality in Canadian labour market based leave policies. *Journal of Industrial Relations*, 0022185616643558.

<sup>22</sup> Groupe de travail sur l'assurance-emploi, Coalition Good Jobs for All. Communication personnelle (27 octobre 2016).

<sup>23</sup> Gulliver-Garcia, T. (2016). Mettre fin à l'itinérance des enfants et des familles au Canada.

Toronto : Chez toit. Et : YWCA Homes for Women Campaign (19 octobre 2016). *Counting Women and Girls In to the National Housing Strategy*. Source : <http://ywcacanada.ca/data/documents/00000532.pdf>

<sup>24</sup> Idem. L'acronyme LGBTQ2S signifie lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, *queer* et bispituel.

<sup>25</sup> Jackson, E. (25 octobre 2016). Pay equity panel gaffe highlights need for more women in politics | Metro News. Source : <http://www.metronews.ca/news/ottawa/2016/10/25/pay-equity-panel-gaffe-comes-down-to-lack-of-female-mps.html>.

<sup>26</sup> Banques alimentaires du Canada - Bilan faim. (2015), source : <https://www.foodbankscanada.ca/hungercount>.

<sup>27</sup> Conseil de Canadiens avec déficiences (20 octobre 2016). Six points à ne pas oublier quand vous parlez de la loi fédérale sur l'accessibilité. Source : <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/fda/6-things-to-keep-in-mind20Oct2016>.

# LA PAUVRETÉ AU CANADA



CAMPAGNE 2000  
METTONS FIN À LA PAUVRETÉ  
DES ENFANTS ET DES FAMILLES

FAMILY SERVICE TORONTO  
For People. For Change.

## QUI VIT EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU CANADA ?



**4,9** millions de personnes



**1,3** million d'enfants



**378 000** personnes âgées

## PRINCIPAUX ENJEUX

### AUTOCHTONES



**60 %** des enfants autochtones sur les réserves sont en situation de pauvreté

### FEMMES



Les femmes gagnent **72 %** du salaire moyen des hommes

### LOGEMENT



Plus de **35 000** personnes sont accueillies dans des refuges sans abri chaque soir. **1 personne sur 7** est un enfant.

### SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE



Seulement **24 %** des enfants âgés de zéro à cinq ans ont accès à un service de garde réglementé


### EMPLOI



Le taux de chômage au Canada est de **6,5 %**



Plus de **35 %** d'enfants en situation de pauvreté ont un parent qui travaille à temps plein toute l'année



Campagne 2000: mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles au Canada est un réseau pancanadien de 120 partenaires qui tient le gouvernement fédéral responsable des mesures prises pour lutter contre la pauvreté des enfants et des familles. Depuis des décennies, nous réclamons un plan fédéral de lutte contre la pauvreté pour que les engagements des partis politiques fédéraux d'éliminer la pauvreté des enfants et la pauvreté en général soient tenus.

Tous droits réservés Campagne 2000

Juin 2017 ISBN 1-894250-98-2

Publication : Campagne 2000

Révision : Sid Frankel, Jessica Mustachi, Martha Friendly, Laurell Ritchie et David MacDonald

Aide à la recherche: Jessica Mustachi et Utamika Cummings

Traduction : Jocelyne Tougas

Graphisme et mise en page : Liyu Guo

Conception de pages de couverture: Ligia Hendry

Impression : Main-d'œuvre syndiquée, section locale 594, SEFPO

Available in English.

[www.campaign2000.ca](http://www.campaign2000.ca)